

Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Héritage et événements marquants

Planification fiscale et successorale pour les grands tournants de la vie





Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**

La vie est remplie d'événements qui peuvent avoir des répercussions importantes sur le bien-être financier d'une personne et de ses proches.

Ce guide souligne la nécessité d'une planification fiscale et successorale proactive, avant et pendant les événements importants de la vie. Les informations et les stratégies précieuses présentes ici aideront à prendre ces tournants en douceur, en veillant à ce que la sécurité financière et l'héritage restent protégés tout en minimisant les responsabilités et le stress potentiels.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Planification en cas de séparation et de divorce

La séparation et le divorce sont des événements majeurs de la vie qui peuvent engendrer des obligations de planification fiscale, successorale et financière importantes. C'est une période difficile marquée par de nombreux changements, mais il est important d'être proactif dans la planification afin de réduire les incidences des obligations potentielles.

Il est important d'informer l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'un changement d'état civil, cela peut influencer sur l'admissibilité aux prestations et aux crédits d'impôt. Si l'état matrimonial d'une personne a changé, elle n'est plus admissible aux occasions de planification fiscale pour les conjoints.

Lors d'un divorce, les transferts de biens entre conjoints font habituellement l'objet d'un report d'impôt. Une fois le transfert effectué, la vente d'un bien peut avoir des répercussions sur les gains en capital.

Lorsqu'un transfert à imposition reportée se produit, les règles d'attribution ne s'appliquent généralement pas, mais il peut y avoir des exceptions, d'où l'importance d'obtenir des conseils fiscaux et juridiques.

Aux fins de l'impôt, les conjoints sont considérés comme séparés s'ils vivent séparément pendant au moins 90 jours après la rupture de leur relation et ne se réconcilient pas au cours de cette période.

Partage des biens

Les parties devront peut-être envisager comment elles répartiront leurs biens. Chaque personne doit obtenir des conseils juridiques indépendants pour comprendre la loi dans sa province ou son territoire, car elle varie d'une juridiction à l'autre. Voici des exemples de différences :

- Les conjoints de fait sont-ils traités de la même façon que les conjoints mariés?
- Quels sont les biens qui peuvent être exemptés d'un paiement d'égalisation ou d'un partage?

En général, une entente écrite de séparation confirmant le partage des biens est préparée par une avocate ou un avocat et signée par les deux parties. Si les parties ne parviennent pas à tomber d'accord, elles peuvent s'adresser à une ou un juge pour trancher le litige.

Les actifs comprennent, sans s'y limiter, les pensions de l'État, les régimes enregistrés (REER, FERR, CELI, REEE, RPA, CRI, etc.), les biens, les véhicules, les effets personnels et les actifs d'entreprise.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Paiements de pension alimentaire

Une conjointe ou un conjoint peut être tenu de verser à l'autre des paiements de soutien financier, soit sous forme de paiements périodiques, soit sous forme de paiement forfaitaire. Les paiements de pension alimentaire périodiques sont généralement imposables pour la ou le bénéficiaire et déductibles pour la payeuse ou le payeur. Les paiements forfaitaires ne sont généralement pas imposables pour la ou le bénéficiaire et ne sont pas déductibles pour la payeuse ou le payeur, mais il existe des exceptions.

Remarque : Les frais juridiques payés par la ou le bénéficiaire liés à l'obtention de cette pension peuvent également être déductibles d'impôt.

Planification successorale

Il est essentiel pour chaque personne de passer en revue et de mettre à jour ses documents de planification successorale, notamment :

- Son testament.
- Les actes de fiducie.
- La procuration.
- Les directives en matière de soins de santé.
- La désignation des bénéficiaires.

Bien que l'entente de séparation ou l'ordonnance du tribunal puisse porter sur les désignations de bénéficiaires, il est crucial de s'assurer que les désignations de bénéficiaires sur les comptes d'une personne reflètent ses souhaits actuels. Faut de quoi, des poursuites judiciaires pourraient en découler. Il importe également de savoir que les modalités d'une entente de séparation peuvent déterminer si la ou le bénéficiaire désigné peut être modifié par la suite. Par exemple, une personne peut être dans l'obligation de garder son ancienne conjointe ou ancien conjoint comme bénéficiaire d'une police d'assurance vie pour couvrir les obligations de pension alimentaire futures pour les enfants en cas de décès.

Elle doit demander l'avis d'une ou d'un avocat lors de la mise à jour des documents de planification successorale. Dans la majorité des cas, il est conseillé de ne pas attendre d'obtenir un jugement de divorce pour mettre à jour les documents. La plupart des personnes ne veulent pas que leur ancienne conjointe ou ancien conjoint prenne des décisions à leur place en cas d'incapacité.

Remarque : Le recours à un programme en ligne pour générer un testament sans recevoir de conseils juridiques comporte des risques.

Foire aux questions

Un héritage est-il protégé du partage des biens?

Un héritage est généralement exclu du partage des biens, bien que chaque province ait ses propres règles. Par exemple, dans certaines provinces, toute augmentation de la valeur du bien fait l'objet d'un partage.

Il est important de garder l'argent ou les biens séparés des biens matrimoniaux afin de tirer profit de l'exclusion. Cela peut inclure :

- Conserver des comptes bancaires séparés.
- Garder des actifs et des titres en nom propre.
- Éviter de mélanger les biens avec ceux de la conjointe ou du conjoint.

Lorsqu'on reçoit un don ou un héritage important, il est recommandé d'obtenir des conseils juridiques indépendants pour protéger le bien.

Comment le divorce affecte-t-il une fiducie familiale?

Une fiducie familiale pourrait devoir être restructurée, surtout si une conjointe ou un conjoint était une ou un bénéficiaire. Si la structure de fiducie a été créée à des fins de planification fiscale, la stratégie pourrait devoir être adaptée. Dans certains cas, le tribunal peut réaffecter les actifs en fiducie lors du partage des biens.

Les pensions alimentaires peuvent-elles être modifiées après un divorce?

Potentiellement, s'il y a eu un changement important dans la situation, comme une perte d'emploi ou une modification significative de revenu ou de nouveaux problèmes de santé qui affectent la capacité de payer. Un autre exemple est le remariage ou la cohabitation de la part de la ou du bénéficiaire.

Devrais-je payer des impôts sur la pension alimentaire des enfants?

La pension alimentaire des enfants n'est pas imposable pour le parent qui reçoit le paiement et n'est pas déductible pour le parent qui verse la pension alimentaire.

Quel parent reçoit l'allocation canadienne pour enfants (ACE)?

L'ACE est généralement versée au parent qui est principalement responsable de l'enfant. Si les parents recevaient l'ACE conjointement avant le divorce, le parent qui devient le responsable après le divorce continue généralement de recevoir la prestation. L'ACE peut être partagée entre les parents s'il y a un partage des responsabilités parentales, à savoir, selon l'ARC, que l'enfant passe au moins 40 % du temps chez le parent.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



Planification en cas d'invalidité

Prendre soin d'un être cher ayant une invalidité implique une planification proactive pour assurer son bien-être, sa sécurité financière et sa protection juridique.

Critères d'octroi du crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)

Pour y avoir droit, une personne doit avoir une déficience grave et prolongée (d'une durée d'au moins 12 mois) qui touche une ou plusieurs fonctions, telles que marcher, entendre, voir, parler, se nourrir, s'habiller, etc. Un(e) professionnel(le) de la santé doit remplir le formulaire T2201 pour certifier l'admissibilité.

Si une personne est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), elle reçoit souvent des prestations d'aide sociale de la part du gouvernement. Le CIPH est un crédit d'impôt non remboursable conçu pour réduire le fardeau fiscal des personnes atteintes d'une invalidité grave et prolongée, ainsi que celui des membres de la famille qui les soutiennent.

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Le REEI est un plan d'épargne à long terme conçu pour aider les personnes en situation de handicap à épargner en vue de répondre à leurs besoins financiers futurs. Il n'y a pas de limite de cotisation annuelle, mais un plafond à vie de 200 000 \$.

Une fois qu'elle est admissible au CIPH, la personne est autorisée à ouvrir un REEI si elle répond aux exigences supplémentaires suivantes :

- Être un résident ou une résidente du Canada.
- Avoir un numéro d'assurance sociale valide.
- Avoir moins de 60 ans, car les cotisations doivent cesser après l'année où elle atteint 59 ans.

Les titulaires de REEI peuvent bénéficier d'une aide gouvernementale sous forme de subventions et de bons. Un autre avantage est que la plupart des prestations d'invalidité provinciales n'en sont pas affectées.

Planification successorale

Il importe d'avoir une planification successorale adéquate lorsqu'on souhaite laisser un héritage à un être cher handicapé, car cela peut assurer sa sécurité financière tout en préservant l'accès à des prestations et à des programmes provinciaux essentiels.

Si un parent décède sans testament, ses actifs sont distribués conformément aux lois sur les successions non testamentaires en vigueur dans sa province ou dans son territoire. Sans planification successorale adéquate (l'établissement d'une fiducie Henson, par exemple), l'héritage de l'enfant risque de compter comme un actif et de lui faire perdre ses droits à des programmes d'aide essentiels, tels que les prestations d'invalidité provinciales.



Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Fiducie Henson

La Fiducie Henson est une fiducie entièrement discrétionnaire conçue pour aider les personnes handicapées, et plus particulièrement celles qui bénéficient d'aides gouvernementales fédérales et provinciales. Idéalement, le fiduciaire désigné aura tout pouvoir sur la distribution des fonds au ou à la bénéficiaire, y compris le calendrier et les montants.

La fiducie est structurée de manière à ce que les actifs ne comptent pas dans le calcul de l'admissibilité à l'aide sociale. Puisque la personne bénéficiaire n'a pas d'intérêt direct dans les actifs de la fiducie, ceux-ci ne sont pas considérés comme ses actifs personnels.

Si le ou la bénéficiaire a droit au CIPH, la fiducie peut, sous certaines conditions, bénéficier du statut de « fiducie admissible pour personne handicapée » (FAPH). C'est alors la fiducie qui sera imposée sur les revenus générés, à un taux d'imposition marginal inférieur à celui de la personne bénéficiaire, plutôt qu'au taux fixe maximal en vigueur dans chaque province et territoire.

Bien que le concept soit au départ issu de la common law, la validité des fiducies Henson en tant qu'outil de soutien aux bénéficiaires de REEI est reconnue au Québec, comme dans d'autres provinces.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les prestations d'aide sociale sont réduites si la valeur des actifs de la fiducie dépasse 100 000 \$. Les fiducies Henson ne sont pas reconnues dans les Territoires du Nord-Ouest ni au Nunavut.

Foire aux questions

Combien de temps faut-il pour qu'une décision soit prise concernant l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)?

L'ARC vise à traiter la demande et à envoyer un avis de décision dans les huit semaines suivant sa réception.

Une personne peut-elle demander le CIPH de manière rétroactive?

Oui. Si elle était admissible au CIPH au cours des années précédentes, mais n'en a pas fait la demande, elle peut faire modifier sa déclaration de revenus des 10 dernières années maximum afin de réclamer le crédit de manière rétroactive.

Combien de temps dure l'approbation du CIPH?

Certaines demandes de CIPH approuvées expirent après un certain nombre d'années et la personne doit faire une nouvelle demande. L'ARC informera cette personne un an à l'avance, ainsi que pendant l'année d'expiration.

Comment le REEI croît-il et est-il imposé?

Les placements détenus dans le REEI bénéficient d'une croissance à imposition reportée. Les retraits sont généralement exonérés d'impôt pour la ou le bénéficiaire; cependant, la croissance et les cotisations gouvernementales sont imposables lorsqu'elles sont versées.

Les subventions et les bons du gouvernement doivent-ils être remboursés?

Si des subventions ou des bons gouvernementaux ont été déposés dans le REEI au cours des 10 dernières années, les retraits entraîneront le remboursement de certaines subventions et bons. Le montant de la retenue correspond au montant total des subventions et des bons qui se trouvent actuellement dans le REEI, moins ceux qui ont déjà été remboursés au cours des 10 dernières années.

La règle du remboursement proportionnel prévoit que, pour chaque dollar retiré du REEI, il faut rembourser au gouvernement trois dollars de subventions ou de bons versés dans le régime au cours des 10 années précédentes. Les cotisations personnelles et les rendements des placements sont considérés comme la propriété de la personne bénéficiaire et n'ont pas à être remboursés au gouvernement.

Qu'advient-il du REEI si le ou la bénéficiaire décède?

Le REEI doit être fermé au plus tard le 31 décembre de l'année civile suivant celle du décès. Les subventions et les bons qui se trouvent dans le REEI depuis moins de 10 ans doivent être remboursés au gouvernement. Les fonds qui restent dans le REEI après ce remboursement doivent être distribués conformément aux dispositions testamentaires de la personne bénéficiaire. En l'absence de testament, ils seront distribués conformément aux lois sur les successions non testamentaires en vigueur dans sa province ou dans son territoire.

Qui peut m'aider à établir une fiducie Henson?

Communiquez avec une avocate ou un avocat en droit successoral qui a de l'expérience dans l'établissement de fiducies Henson.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



Planification de fin de vie

La perte d'une ou un membre de la famille est l'un des événements les plus difficiles de la vie d'une personne, avec un mélange de chagrin accablant et la nécessité immédiate de s'occuper des affaires pratiques. Les exécutrices/exécuteurs (au Québec, liquidatrice/liquidateur) de la succession doivent faire face à un paysage complexe de tâches juridiques, financières et administratives. Une planification proactive peut aider à faire face aux difficultés qui surgiront après le décès.

Rôle de l'exécutrice/la liquidatrice ou de l'exécuteur/du liquidateur

Choisir une exécutrice/liquidatrice ou un exécuteur/liquidateur est l'une des plus importantes décisions en matière de planification successorale. Sélectionner la bonne personne contribuera à réduire le risque de mauvaise gestion et de litiges.

L'administration d'une succession comporte de nombreuses tâches et peut être assez lourde. Il est important de nommer une personne digne de confiance qui agira dans l'intérêt supérieur de la succession. Il est important d'avoir une conversation avant de nommer une exécutrice/liquidatrice ou un exécuteur/liquidateur pour vous assurer que cette personne sera disposée à agir comme nécessaire.

Il est également recommandé de désigner des personnes pour remplacer celle désignée au cas où cette dernière se retrouverait dans l'incapacité d'agir en raison de circonstances imprévues, par exemple le décès, des problèmes de santé ou un déménagement hors du pays de la personne en charge. Dans une situation idéale, la personne désignée réside dans la même province. Si la personne n'a pas de famille proche qu'elle aimerait désigner, ou si elle souhaite choisir une personne ayant les compétences et les ressources nécessaires pour administrer efficacement une succession, cette personne peut envisager de nommer une avocate ou un avocat, une ou un comptable ou une société de fiducie pour jouer ce rôle.

Préparation de funérailles

L'une des premières tâches dont il faut s'occuper est la planification des funérailles. Les différences d'opinion parmi les membres de la famille concernant la façon de rendre hommage peuvent mener à des conflits qui rendent le consensus difficile. Une personne peut réduire le fardeau de la famille et de l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur en planifiant ou en prépayant ses funérailles.

Il sera important pour l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur d'obtenir plusieurs copies certifiées conformes du certificat de décès, car l'avocate ou l'avocat, le ou la comptable et les institutions financières demanderont des copies.

Homologation

L'homologation est le processus légal par lequel la succession d'une personne est administrée et distribuée; elle valide le testament et nomme une exécutrice/liquidatrice ou un exécuteur/liquidateur ou une administratrice ou un administrateur. Avant que le testament puisse être homologué, l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur a besoin d'une liste détaillée de l'actif et du passif. Certaines provinces exigeront que les exécutrices/liquidatrices ou exécuteurs/liquidateurs notifient les créanciers avant que l'homologation ne soit accordée.

Plusieurs obstacles peuvent se dresser au moment d'essayer d'obtenir l'homologation. Le premier est l'impossibilité de trouver le testament original. Cela peut être un défi si l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur ignore s'il y a un testament, où il est conservé ou qui l'a rédigé.

L'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur fait

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

également face à des difficultés s'il n'a aucune information concernant les actifs de la personne concernée. Sans un inventaire de ses actifs, elle ou il doit fouiller dans les dossiers financiers, les déclarations de revenus et les fichiers personnels, ce qui peut entraîner des retards significatifs.

Le risque d'oublier des actifs, tels que des comptes bancaires, des polices d'assurance vie ou des actifs numériques, est plus élevé. Il incombe également aux exécutrices/liquidatrices ou exécuteurs/liquidateurs de payer les dettes impayées de la succession avant de procéder à la distribution du reste. En ayant un inventaire complet, l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur peut évaluer la liquidité pour s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds pour couvrir les dettes et les impôts. Cet inventaire devra être mis à jour annuellement.

Rémunération de l'exécutrice/la liquidatrice ou de l'exécuteur/du liquidateur

Au Canada, une exécutrice/liquidatrice ou un exécuteur/liquidateur a droit à une indemnité juste et raisonnable, à moins que le testament n'en dispose autrement. Les indemnités dépendent de la taille de la succession, de sa complexité, des tâches à accomplir et du temps passé. La personne qui fait son testament peut choisir d'y préciser les indemnités. Si le testament ne précise pas les indemnités alors les lignes directrices provinciales aideront à les déterminer.

L'indemnité de l'exécutrice/la liquidatrice ou de l'exécuteur/du liquidateur est considérée comme un revenu et doit être déclarée dans sa déclaration de revenus. L'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur peut choisir de refuser des indemnités, ce qui est souvent le cas des membres de la famille proche. Les exécutrices/liquidatrices ou exécuteurs/liquidateurs professionnels peuvent facturer des frais plus élevés en raison de leur expertise et de leur capacité à régler la succession de manière plus efficace et efficiente. S'il y a plusieurs exécutrices/liquidatrices ou exécuteurs/liquidateurs, ils partagent généralement les indemnités.

Foire aux questions

Où le testament original doit-il être conservé?

De nombreux cabinets d'avocats disposent d'entreposage à l'épreuve du feu et y conserveront le testament original. Il est important d'informer les exécutrices/liquidatrices ou exécuteurs/liquidateurs désignés quel cabinet d'avocats a rédigé le testament et le conserve. Si la personne choisit de le garder à la maison, il doit être conservé dans un coffre-fort, mais l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur doit y avoir quand même accès. Il doit être à l'abri des dommages, du feu et de l'eau. Certaines provinces ont un registre des testaments.

Que peut faire la personne pour planifier et faciliter les choses lorsqu'elle ne sera plus là?

Avoir les documents de planification successorale à jour. Une personne doit vérifier la planification successorale tous les trois à cinq ans ou en cas d'événement marquant de la vie. Tenir un inventaire des actifs peut être extrêmement utile à l'exécutrice/liquidatrice ou exécuteur/liquidateur lorsqu'elle ou il essaie de rassembler des informations sur la succession afin de déposer la demande d'homologation. De plus, il peut être utile de mettre en relation la conseillère financière ou le conseiller financier et l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur afin que cette dernière personne ait quelqu'un vers qui se tourner pour commencer à obtenir des informations sur les actifs.

L'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur devrait-il solliciter un avis professionnel?

Oui. L'administration successorale est complexe. En cherchant des conseils, l'exécutrice/la liquidatrice ou l'exécuteur/le liquidateur pourra s'assurer de respecter la loi pertinente et minimiser les obligations potentielles.

Une succession doit-elle toujours passer par l'homologation?

Une succession ne passe pas toujours par l'homologation. Cela dépend du type et de la propriété des actifs impliqués. Les actifs qui sont détenus « conjointement avec droit de survie » ne feront pas partie de la succession et ne passeront pas par l'homologation. Les actifs avec une ou un bénéficiaire désigné, nommant quelqu'un d'autre que la succession, iront directement à cette ou ce bénéficiaire et seront exclus de la succession. Cela comprend les comptes enregistrés, les polices d'assurance et les fonds distincts avec une ou un bénéficiaire désigné.

Qu'est-ce qui peut être fait à l'avance en matière d'actifs numériques?

Élaborer un document détaillé contenant la liste de tous les actifs numériques ainsi que les informations permettant d'y accéder, notamment les identifiants, mots de passe, etc. Cela doit comprendre, mais sans s'y limiter, les comptes de courriel, les comptes de réseaux sociaux, les services bancaires en ligne, les données stockées en nuage et les cryptomonnaies. Il est important de se souvenir que les cryptomonnaies auxquelles vous ne pouvez pas accéder sont, en quelque sorte, des cryptomonnaies inexistantes.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Planification en cas d'incapacité

La planification en cas d'incapacité est un élément essentiel, mais souvent négligé d'un plan successoral bien pensé et complet. Beaucoup de gens négligent de planifier ce qui se passera s'ils ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires financières à la suite d'un accident, d'une maladie, d'une blessure ou d'un déclin cognitif. L'absence d'un plan adéquat peut provoquer diverses situations stressantes pour la famille, y compris des batailles juridiques, des difficultés financières et de l'anxiété.

Procuration pour les questions financières

Une procuration est un document juridique qui octroie à une autre personne physique ou à une entité le pouvoir de prendre des décisions concernant les affaires financières de la personne concernée. La procuration peut être d'une durée déterminée ou d'une durée illimitée. Une procuration perpétuelle ou permanente peut aller au-delà de l'incapacité, permettant à la personne ou à l'entité désignée de continuer à agir au nom de la personne concernée pour la prise de décisions financières.

Les mandataires pour les affaires financières peuvent généralement faire presque tout ce que la personne peut faire, comme payer des factures, vendre des biens et gérer des placements. Ils ne peuvent pas rédiger un testament au nom de la personne concernée ni changer les désignations de bénéficiaires. Cette personne peut choisir d'imposer des restrictions dans sa procuration si elle ne souhaite pas que le mandataire puisse prendre certaines décisions.

Tant que la personne a la capacité mentale, elle peut continuer à prendre des décisions concernant ses finances. Elle peut également révoquer la procuration tant qu'elle suit les règles applicables à sa province. Il existe des risques liés à la création d'une procuration limitée. Les restrictions peuvent ne pas permettre à la personne désignée de s'occuper de toutes les questions financières ou juridiques nécessaires.

Elle a le droit de nommer plusieurs mandataires dans la même procuration et peut également nommer des remplaçantes ou des remplaçants au cas où la personne originale serait incapable ou refuserait d'agir. Si plusieurs mandataires sont nommés dans la procuration, cette dernière doit préciser s'il s'agit d'une nomination conjointe (les individus doivent prendre toutes les décisions ensemble) ou d'une nomination solidaire (les décisions peuvent être prises ensemble ou séparément).

L'avantage d'une nomination conjointe est que les mandataires partagent la responsabilité et que plus d'une personne est chargée de la supervision. Il y a un système de contrepoids qui peut aider à éviter les abus potentiels. Mais, puisque les deux personnes doivent être présentes pour toute signature, cela peut poser problème si l'une des deux n'est pas là.

Dans le cas d'une nomination solidaire, une personne peut signer sans que l'autre soit présente. Bien qu'une nomination solidaire offre plus de flexibilité, le risque d'abus financier est plus élevé, car l'un des mandataires pourrait agir à l'insu ou sans le consentement de l'autre. De plus, si les deux mandataires ne s'entendent pas, l'un d'eux peut toujours prendre des décisions sans l'autre, ce qui pourrait entraîner une demande en justice pour retirer l'un des mandataires.

Il est important que la personne concernée ait une discussion approfondie avec son avocate ou avocat pour savoir quelle nomination conviendrait le mieux, compte tenu de sa situation particulière.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**

Procuration pour santé

Une procuration (mandat) pour santé permet de désigner une personne qui prend des décisions médicales au nom d'une autre personne si elle devient incapable de le faire. Cette procuration ne prend effet qu'en cas d'incapacité. Elle couvre les décisions médicales et de soins de santé, notamment pour les options de traitement, les chirurgies, les médicaments et les choix de maintien en vie. Elle fonctionne en complément d'un testament biologique qui précise généralement ses volontés concernant ses soins de santé et sa fin de vie.

Chaque province désigne ce document de façon différente. Tout comme la procuration pour les décisions financières, une personne peut avoir une nomination conjointe ou une nomination solidaire.

Territoires de compétence multiples

Les règles régissant les procurations varient d'un territoire de compétence à l'autre. Si une personne possède des biens dans plusieurs territoires de compétence, il serait sans doute judicieux d'avoir une procuration pour les questions financières pour chaque territoire où se trouvent des actifs. Il est recommandé de consulter une avocate ou un avocat dans le territoire de compétence étranger pour s'assurer que les procurations canadiennes de cette personne sont également valides. Si des documents distincts rédigés dans un lieu particulier sont requis, il est important que ces nouvelles procurations signées n'incluent pas de termes qui révoquent automatiquement la procuration antérieure de la personne, à moins que ce ne soit son intention. Le document devra clairement indiquer qu'il s'agit d'un complément plutôt que d'une révocation.

Foire aux questions

Les documents de procuration doivent-ils être rédigés par une avocate ou un avocat?

Il est recommandé de consulter une avocate ou un avocat pour s'assurer que les procurations sont rédigées correctement et que les documents répondent aux besoins spécifiques de la personne.

Une procuration expire-t-elle?

Le document peut spécifier une date d'expiration. Sinon, la procuration peut également se terminer par la révocation du document ou lors du décès.

Qui devrait être nommé dans le cadre d'une procuration?

Pour les décisions financières, la ou le mandataire nommé devra bien connaître les affaires financières de la personne. Il doit s'agir de quelqu'un qui a des connaissances financières, qui est digne de confiance, qui a le temps de se consacrer à ce rôle et qui est prêt et capable de l'assumer. Une personne peut envisager de désigner une société de fiducie. Pour les décisions en matière de soins de santé, la ou le mandataire désigné doit être quelqu'un en qui la personne en question a pleinement confiance et qui comprend ses valeurs. Elle ou il doit être disponible pour transmettre les souhaits de cette personne.

Qu'arrive-t-il si la personne n'a pas de mandataire?

Les règles varient d'une province à l'autre, mais en général, une personne devra être nommée par le tribunal. Le processus est à la fois long et coûteux. Il peut y avoir des coûts récurrents, y compris des frais juridiques et des exigences de déclaration. Pour ces raisons, il est important de voir à la planification.

Où doivent être entreposés les documents de procuration?

Une personne peut signer plus d'un document de procuration original. Elle peut choisir de confier les originaux à son avocate ou avocat en lui donnant des instructions sur le moment où les documents peuvent être remis à la ou au mandataire désigné. Elle peut décider de remettre un original à la ou au mandataire désigné en sachant que cela lui permettra d'agir, sauf si le document en dispose autrement. N'oubliez pas qu'il peut être problématique de le laisser dans un coffre-fort si la ou le mandataire désigné n'y a pas accès.

Un « mandataire » est-il un avocat?

La personne n'a pas besoin d'exercer la profession d'avocat. Le terme « mandataire » désigne la personne ou l'entité que quelqu'un a choisie pour agir en son nom.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**

Planification de la retraite

La planification de la retraite au Canada nécessite une approche réfléchie qui intègre l'efficacité fiscale, les prestations gouvernementales, la stratégie de placement et la planification successorale. Un plan de retraite sert de feuille de route pour l'avenir financier d'autrui, lui permettant de prendre des décisions éclairées, de profiter de sa retraite et d'affronter les incertitudes avec confiance.

Déterminer le montant dont une personne a besoin pour la retraite est un élément crucial de sa stratégie et dépend de plusieurs facteurs. Cela dépend de l'âge de retraite, des objectifs de retraite et des dépenses de retraite. Lorsqu'il s'agit de dépenses de retraite, il convient d'abord de considérer les sources de revenu de la retraite.

Prestations de retraite gouvernementales

Le Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) prévoit des paiements mensuels basés sur les cotisations et l'âge auquel une personne choisit d'en faire la demande. L'âge habituel pour démarrer ses paiements est de 65 ans, mais on peut commencer à tout moment à partir de 60 ans. Cependant, présenter tôt une demande pour le RPC/RRQ peut réduire les paiements jusqu'à 36 %. En revanche, si on attend d'avoir 70 ans, les paiements mensuels sont 42 % plus élevés que si on commence à 65 ans.

Les paiements de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont disponibles pour les Canadiennes et Canadiens de plus de 65 ans qui répondent aux exigences de résidence. Il est également possible de reporter le paiement de la SV pendant un maximum de cinq ans après l'âge de 65 ans pour avoir droit à des paiements mensuels plus élevés. Si le revenu imposable atteint un certain seuil, les prestations de la SV pourraient être récupérées.

Le Supplément de revenu garanti (SRG) prévoit un montant mensuel non imposable aux personnes âgées à faible revenu, qui ont 65 ans ou plus, et qui reçoivent également la pension de la SV.



Régimes de retraite d'employeur

Il peut s'agir de régimes de retraite à prestations déterminées, de régimes de retraite à cotisations déterminées, de régimes de pension agréés collectifs et de régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs.

Régimes enregistrés de retraite

Il s'agit de comptes à l'abri de l'impôt conçus pour l'épargne-retraite, tels que les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Les cotisations peuvent être déductibles d'impôt et le rendement des placements augmente en franchise d'impôt jusqu'au retrait. Avant la fin de l'année de ses 71 ans, la personne doit généralement convertir son REER en un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), ce qui permet des retraits de revenu systématiques. Les FERR offrent des options de placement similaires et une croissance à imposition différée, comme les REER, mais la personne ne peut plus cotiser et doit effectuer un retrait annuel minimum.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Épargne personnelle et placements

Cela peut inclure des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI), des comptes non enregistrés, des rentes, etc. Pour un CELI, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais la croissance des placements et les retraits sont libres d'impôt.

Comptes de retraite immobilisés (CRI)

Si une personne quitte un régime de retraite d'employeur avant la retraite, ses fonds de pension pourraient être transférés sur un CRI. À partir d'un certain âge (souvent 71 ans), les CRI doivent être convertis en fonds de revenu viager (FRV) ou en rente pour fournir un revenu de retraite.

Éléments à prendre en compte pour la retraite

Allongement de la durée de vie

Les gens vivent beaucoup plus longtemps qu'auparavant, il est donc important de planifier une longue vie pour réduire le risque d'épuiser ses économies.

Augmentation du coût de la vie

Le coût de la vie augmente, c'est pourquoi il est important d'avoir une stratégie de placement pour assurer une croissance à long terme.

Dépenses de santé

Avoir ses besoins prévus couverts est un bon début, mais il est également important de planifier les coûts de santé imprévus. Le cas échéant, il faut également planifier les coûts associés aux soins à long terme dans la planification de la retraite.

Foire aux questions

Quelles actions importantes entreprendre à l'approche de la retraite

- Affinez un budget qui tient compte de la façon dont les dépenses d'une personne pourraient changer à la retraite.
- Développez une stratégie de retrait pour la stratégie de prélèvement la plus optimale afin de payer moins d'impôt.
- Demandez conseil à une conseillère ou conseiller, comptable et avocate ou avocat pour s'assurer que le plan correspond aux objectifs et aux valeurs de la personne.
- Préparez-vous aux circonstances imprévues en élaborant un plan financier pour des événements inattendus.
- Examinez le plan successoral pour s'assurer que les documents sont à jour.

Quel est le meilleur moment pour commencer à penser à la retraite?

Il n'est jamais trop tôt pour commencer. Les personnes dans la vingtaine et la trentaine peuvent commencer à poser les bases en versant des cotisations à leurs comptes enregistrés et en se concentrant sur l'investissement à long terme. À l'âge de 50 ans, vous voudrez commencer à calculer vos dépenses et à voir quelles stratégies vous pouvez mettre en œuvre pour votre retraite.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

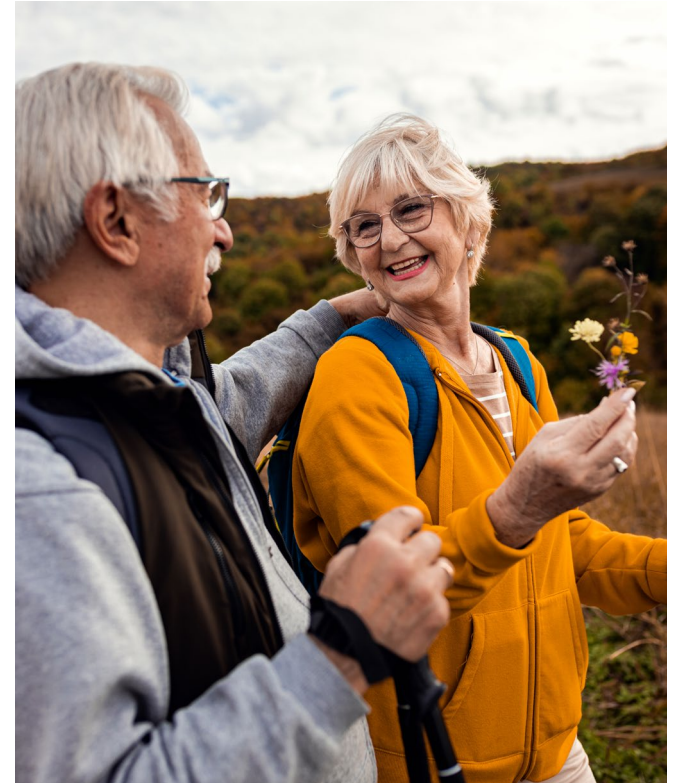
Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Planification fiscale

Maximiser le revenu après impôt sera important, car cela peut faire durer l'épargne-retraite plus longtemps. Il importe de tenir compte des stratégies suivantes :

- Le calendrier des retraits des comptes enregistrés d'une personne peut l'aider à gérer les taux marginaux d'imposition au cours d'années différentes.
- Des retraits libres d'impôt du CELI de la personne peuvent être une excellente stratégie si elle s'inquiète de la récupération de la SV ou d'autres prestations fondées sur le revenu.
- Le fractionnement du revenu de pension implique que la conjointe ou le conjoint ayant le revenu le plus élevé transfère jusqu'à 50 % de son revenu de retraite admissible (tel que celui d'un FERR ou d'un régime de pension d'employeur) à celle ou celui ayant le revenu le moins élevé, ce qui réduit potentiellement le fardeau fiscal global du ménage.
- Les REER de conjoint peuvent être un moyen efficace d'égaliser les revenus de retraite entre conjoints. Les retraits qu'effectue le conjoint ayant le revenu le moins élevé sont imposés à son nom, potentiellement à un taux inférieur.



Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Pour de nombreuses familles canadiennes, le chalet familial est bien plus qu'une propriété de vacances. Il a une valeur sentimentale car il est rempli de souvenirs et de traditions. Cependant, transmettre le chalet à la prochaine génération crée de nombreuses complexités et est souvent la cause de litiges en matière de succession.

Stratégies de planification

Exemption pour résidence principale

Lorsqu'une résidence principale est vendue, les taxes ne sont généralement pas payées sur le produit de la vente. Cela s'applique également dans le cas d'une « disposition réputée » à la suite du décès d'une personne. Aux fins de l'impôt, cette personne est réputée avoir vendu ses biens, y compris sa résidence principale.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) peut considérer que le chalet de la personne est sa résidence principale s'il répond aux quatre exigences suivantes :

1. C'est un logement.
2. La propriété est détenue seule ou avec une autre personne.
3. L'époux(se), l'ex-époux(se), le ou la conjoint(e) de fait ou ancien(ne) conjoint(e) de fait, ou l'un des enfants de la personne concernée y a vécu à un moment donné au cours de l'année.
4. La propriété a été désignée comme résidence principale.

Le terrain sur lequel se trouve le logement peut faire partie de la résidence principale. En général, la superficie de terrain qui peut être considérée comme faisant partie de la résidence principale est limitée à la moitié d'un hectare (1,24 acre), mais certaines exceptions existent.

Impôt sur les gains en capital

Lorsqu'il y a un transfert de propriété, la facture fiscale est généralement importante en raison des gains en capital. Il se peut que la personne n'utilise plus le chalet, mais que ses enfants et petits-enfants s'en servent. Elle peut envisager de vendre le chalet à ses enfants pendant qu'elle est encore en vie. Cette vente serait considérée comme une disposition imposable et l'augmentation de la valeur depuis que vous avez acquis le chalet constituerait un gain en capital. Le gain en capital serait basé sur la juste valeur marchande (JVM) du bien, peu importe la somme d'argent qui a changé de mains.

La personne doit faire attention lorsqu'elle vend la propriété à ses enfants pour un montant inférieur à la JVM, car sa facture fiscale reflétera la JVM de la propriété, mais ses enfants auront un prix de base rajusté égal au montant qu'ils ont réellement payé. Cela pourrait donner lieu à une double imposition dans l'avenir.

Envisagez d'utiliser une stratégie de provision relative aux gains en capital, dans laquelle le produit de la vente est réparti sur une période de cinq ans. De ce fait, la personne pourra répartir l'imposition sur cette période de cinq ans, au lieu de devoir tout payer en une seule année. Il est recommandé de parler à un ou une comptable au cas où cette stratégie est mise en œuvre.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Tenance conjointe avec droit de survie

Beaucoup de gens choisissent d'ajouter leurs enfants au titre du chalet en tant que tenants conjoints avec droit de survie. Cela peut sembler être une bonne option, car la propriété reviendrait aux tenants conjoints survivants, ce qui permettrait de contourner la succession et d'éviter l'homologation. Cependant, lors du transfert d'un bien en tenance conjointe, il y a une disposition partielle entraînant un gain en capital pour toute augmentation de valeur.

Il y aurait exception si le bien est transféré à la conjointe ou au conjoint de la personne. Il existe deux autres problèmes avec ce changement de propriétaire :

1. La propriété pourrait maintenant être soumise à des réclamations matrimoniales et à des réclamations de créanciers, car les enfants sont les véritables propriétaires bénéficiaires de la propriété.
2. Il pourrait y avoir des problèmes pour réclamer le chalet comme résidence principale.

Tenance conjointe avec don de droit de survie

Ce type de propriété survient lorsqu'un parent ajoute son enfant à titre de fiduciaire seulement. Au décès du parent, l'enfant assume la propriété en tant que fiduciaire et bénéficiaire du bien. En tout temps pendant la vie du parent, le parent conserve le plein contrôle du bien.

Au regard de l'ARC, le parent est l'unique contribuable responsable de l'actif jusqu'à son décès, moment auquel l'actif est transféré à l'enfant, et l'enfant devient alors responsable de l'impôt qui y est associé. Encore une fois, il est essentiel de bien documenter cette convention afin d'éviter toute mauvaise interprétation. Au décès d'un parent, une disposition réputée de l'actif est imposée sur sa déclaration de revenus finale. Ainsi, les actifs ne sont pas assujettis au long processus d'homologation et il n'y a pas d'impôt sur la succession qui y est associé. Si vous envisagez cette option, vous devrez parler à votre avocate ou avocat, car les frais comptables associés aux règles de déclaration de fiducie nue peuvent affecter ce plan.

Fiducie en faveur de soi-même ou fiducie mixte en faveur du conjoint ou de la conjointe pour éviter l'homologation

Une autre option est de transférer le bien dans une fiducie en faveur de soi-même ou une fiducie mixte au profit de la conjointe ou du conjoint si le titulaire du titre a au moins 65 ans au moment de la création. Le transfert de propriété à ces types de fiducies ne serait pas considéré comme une disposition réputée. Les modalités de la fiducie doivent inclure que la constituante ou le constituant a le droit de jouir et d'utiliser la fiducie, et en est la ou le bénéficiaire du capital. Il y aurait une disposition réputée au décès du conjoint survivant. Les fiducies en faveur de soi-même et les fiducies mixtes en faveur du conjoint ou de la conjointe sont des fiducies admissibles aux fins de l'exonération pour résidence principale si elles répondent aux critères.

Entente relative au chalet

Il est important d'avoir une entente relative à la résidence secondaire en place comme cadre pour définir les modalités de partage du chalet. Cela peut permettre d'éviter les désaccords et le chalet reste ainsi un endroit où l'on passe de bons moments et où l'on rit. L'entente concernant le chalet devrait traiter des points suivants :

- **Horaire du chalet** : Quand les membres de la famille auront-ils accès au chalet et quand cela sera-t-il décidé? Tout le monde est-il autorisé à l'utiliser en même temps ou un horaire précis sera-t-il fixé pour l'année?
- **Coûts/dépenses** : Comment les frais d'entretien seront-ils répartis? Chaque membre de la famille contribuera-t-il également ou en fonction de son utilisation? Il peut y avoir une planification proactive et une police d'assurance vie en place pour couvrir les coûts une fois que les parents ne sont plus là. Il peut être judicieux d'avoir un fonds de réserve en place, dans lequel chacun contribue au cas où une réparation majeure serait nécessaire.
- **Invitées et invités** : Les invitées et invités sont-ils autorisés? Quand? Les invitées et invités sont-ils autorisés sans la présence de membres de la famille?
- **Tâches, réparations et travaux lourds** : Il y a beaucoup de tâches à accomplir autour du chalet, comme l'aménagement paysager, les réparations de la terrasse, l'ouverture et la fermeture du chalet, etc. L'entente doit comporter les modalités de prise en charge des travaux.
- **Planification de la relève** : Comment les enfants transféreront-ils la propriété du chalet à la génération suivante? Un enfant peut-il laisser sa part à sa conjointe ou son conjoint, ou doit-elle être transmise aux enfants? Que faire si une ou un membre de la famille veut vendre sa part du chalet?



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Foire aux questions

Quels documents doivent être conservés concernant le chalet?

Les propriétaires du chalet pourraient vouloir inclure des dispositions dans leur testament concernant la propriété du chalet. D'autres documents doivent être facilement disponibles :

- L'entente relative au chalet, si plusieurs membres de la famille sont impliqués.
- Les documents hypothécaires.
- Le titre de propriété.
- Les documents d'assurance.
- Les dossiers d'entretien.

Doit-on inclure des dispositions dans le testament si un enfant utilise le chalet beaucoup plus qu'un autre?

Des dispositions peuvent être incluses, telles qu'un droit de premier refus, qui donnerait à l'enfant qui utilise le chalet le premier droit d'achat. Il est possible de prévoir un rabais, puisqu'il n'y aurait pas de frais d'agent immobilier si un enfant achetait la propriété à la succession.

La propriété du chalet doit-elle être discutée à l'avance? Dans l'affirmative, à quoi doit ressembler cette conversation?

Il devrait y avoir une réunion de famille pour discuter du plan pour le chalet. Cela permettra à tout le monde de donner son avis concernant l'utilisation, l'entretien et les plans à long terme. Les litiges surviennent souvent lorsque la planification est une surprise. En organisant une réunion de famille, les familles peuvent travailler ensemble pour parvenir à un accord. La communication doit être transparente et régulière pour répondre aux préoccupations.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Dons de bienfaisance et planification successorale

Les dons de bienfaisance stratégiques se démarquent des dons traditionnels, car ils mettent l'accent sur une planification réfléchie, des objectifs clairs et une incidence mesurable. Selon les objectifs et les intentions de la personne, il existe plusieurs façons de concrétiser ses intentions en matière de dons de bienfaisance.

Pourquoi les gens font-ils des dons?

Désir de soutenir une bonne cause

Les gens font des dons pour créer un effet durable, que ce soit pour aider à financer la recherche médicale, atténuer la pauvreté mondiale, soutenir l'éducation, etc. Le don est souvent motivé par des valeurs personnelles, des expériences de vie ou un sens de responsabilité envers la prochaine génération. Il existe de nombreuses façons d'y parvenir, y compris les dons directs, les fonds à vocation arrêtée par le donateur et les dons successoraux.

Désir de créer un héritage

Les parents peuvent vouloir fournir une continuité pour les générations futures et les guider avec des principes qui contribuent à façonner l'identité de la famille.

Économies d'impôt

Les dons de bienfaisance offrent un certain nombre de possibilités d'économies d'impôt et d'avantages en matière de planification successorale. Il est important de travailler avec un ou une comptable afin d'analyser ce qui fonctionnerait le mieux pour vous.

Reconnaissance sociale et établissement de relations

Les donateurs engagés construisent souvent des réseaux avec des personnes partageant les mêmes idées. L'engagement régulier permet aux donateurs de développer un engagement plus fort envers les causes qu'ils soutiennent.

Planification successorale

Les donateurs peuvent choisir de désigner une partie de leur succession à des œuvres de charité ou des causes. Cela devient de plus en plus courant, surtout avec certaines donatrices ou certains donateurs n'ayant pas d'héritières ou d'héritiers directs.

Économies d'impôt

Un don caritatif peut considérablement réduire votre charge fiscale. Un don de 100 000 \$ peut réduire la facture fiscale d'environ 45 000 \$ (les économies réelles diffèrent d'une province à l'autre).

C'est peut-être la façon la plus simple de bénéficier de déductions fiscales importantes. Les conjoints peuvent également partager le crédit afin de s'assurer que le ménage est en mesure de maximiser l'avantage découlant du crédit d'impôt pour dons. Si le crédit ne peut pas être entièrement utilisé l'année du don, il peut être reporté pendant cinq ans maximum.

Fonds à vocation arrêtée par le donateur

Un fonds à vocation arrêtée par le donateur est un véhicule philanthropique qui permet à une personne de faire un don de bienfaisance et de recevoir immédiatement un reçu aux fins de l'impôt pour le don. Elle peut ensuite recommander des subventions à ses organismes de bienfaisance préférés au fil du temps.

Les fonds sont investis et la donatrice ou le donateur peut décider du moment et du montant à verser aux causes qui lui tiennent le plus à cœur. Cela peut simplifier les dons de bienfaisance, offrir de la souplesse et aider cette personne à gérer stratégiquement les incidences de ses dons.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



À qui les programmes à vocation arrêtée par le donateur conviennent-ils?

1. Aux personnes qui reçoivent d'importants transferts d'actifs en une seule fois.
2. Aux personnes qui ont déjà donné à des organismes de bienfaisance, mais qui cherchent à simplifier leurs dons.
3. Aux personnes qui recherchent une approche stratégique, souple et à long terme pour leurs dons de bienfaisance.
4. Aux personnes qui voudraient établir une fondation privée, mais qui n'ont pas assez d'argent ni de temps à y consacrer.
5. Aux personnes souhaitant réduire des gains en capital non réalisés.

Le Programme philanthropique Mackenzie

Le Programme philanthropique Mackenzie a été créé dans le but de promouvoir la philanthropie en offrant à la population canadienne un moyen simple et commode de gérer leurs dons de bienfaisance, et qui peut, par ailleurs, les aider à laisser un héritage durable. Voici la liste des avantages qu'offre ce programme :

1. **Efficacité fiscale** : les donateurs et donatrices recevront un reçu fiscal pour leur don, qu'ils pourront déduire de leur impôt sur le revenu.
2. **Faible coût** : comparativement à une fondation privée, le Programme philanthropique Mackenzie constitue une façon économique de gérer un don important.
3. **Souplesse** : les donateurs et donatrices peuvent recommander d'octroyer des dons à plusieurs organismes caritatifs ou institutions admissibles chaque année.
4. **Commodité** : le programme simplifie les initiatives philanthropiques des donateurs et donatrices en se chargeant des démarches administratives.
5. **Héritage durable** : les clients et clientes peuvent désigner leur compte en l'honneur d'un membre de leur famille ou d'une cause. Lorsqu'une subvention est accordée, le nom du compte est mentionné en tant que donateur, sauf si l'anonymat est demandé.

Foire aux questions

Quels sont les avantages d'un fonds à vocation arrêtée par le donateur?

Une personne peut toujours recevoir un reçu fiscal immédiat pour le don, même si les fonds peuvent être distribués à des organismes de bienfaisance plus tard. Les actifs du fonds sont investis et croissent à l'abri de l'impôt, augmentant le montant disponible pour de futurs dons. Puisque les fonds à vocation arrêtée par le donateur permettent la distribution des fonds aux organismes de bienfaisance au fil du temps, la personne peut décider quand et combien donner. De plus, un fonds à vocation arrêtée par le donateur regroupe tous les dons de bienfaisance dans un seul compte, réduisant ainsi la paperasse et facilitant la déclaration fiscale.

Est-ce qu'une personne peut soutenir plusieurs organismes de bienfaisance en même temps par l'intermédiaire d'un fonds à vocation arrêtée par le donateur?

Absolument. C'est une excellente façon de simplifier les dons à plusieurs organismes de bienfaisance.

Quelle est la meilleure façon de créer une stratégie de dons de bienfaisance?

Commencer par fixer des objectifs, y compris les causes que la personne souhaite soutenir et leurs répercussions pour elle. La donatrice ou le donateur définira ses préférences en matière de méthodes de don, puis travaillera avec sa conseillère ou conseiller pour apprendre à optimiser les avantages fiscaux.



Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Planification de la relève d'entreprise

Les propriétaires d'entreprises doivent être habilité(e)s à prendre des décisions éclairées tout au long du processus de vente ou de transmission à la génération suivante pour qu'une transition réussie ait lieu. Le (le) nouveau(elle) propriétaire peut être une ou un membre de la famille, un tiers ou une ou un membre du personnel clé. Une planification adéquate peut aider à garantir que l'entreprise continuera à fonctionner lorsque son ou sa propriétaire prendra sa retraite, vendra l'entreprise ou qu'elle sera transférée à des membres de la famille.

Pourquoi créer un plan de relève d'entreprise?

Pour assurer la survie de l'entreprise

Il est important d'identifier les meilleures personnes qui vont vous succéder, car elles préserveront la continuité de l'entreprise, mais aussi favoriseront la croissance future.

Pour trouver la personne qui lui succédera, le ou la propriétaire de l'entreprise devra examiner les objectifs futurs de l'entreprise et déterminer s'il ou si elle souhaite maintenir l'entreprise dans la famille, assurer la transition vers des employés ou employés clés ou rechercher une acheteuse ou un acheteur externe. Si le ou la propriétaire de l'entreprise souhaite que la famille reprenne l'entreprise, il sera extrêmement important d'en discuter avec ses enfants et éventuellement ses petits-enfants. Il se peut que certains membres de la famille soient impliqués dans l'entreprise tandis que d'autres ne le sont pas. L'harmonie familiale devra être assurée en transférant l'entreprise de manière équitable.

Pour maximiser le patrimoine familial

Il sera crucial de travailler avec l'avocate ou avocat et la ou le comptable pour s'assurer que la personne concernée maximise son patrimoine et réduit au minimum les impôts lors du transfert ou de la vente. Il existe quelques stratégies qui peuvent être mises en œuvre si on demande des conseils tôt.

Pour maintenir l'harmonie familiale

Identifier des successeuses et successeurs potentiels en fonction de leurs compétences et des conversations. Il est également important de reconnaître que traiter les

membres de la famille de manière équitable ne signifie pas toujours de manière égale. Peut-être que certains membres de la famille reçoivent des parts de la propriété tandis que d'autres membres de la famille reçoivent des compensations financières. Il peut également être utile de permettre à la prochaine génération d'assumer des responsabilités croissantes pour une transition plus fluide.

Éléments à prendre en considération pour la planification fiscale

Vente d'actifs ou vente d'actions?

Lors de la vente de son entreprise, le ou la propriétaire doit décider comment structurer la transaction : vente d'actifs ou vente d'actions. Chaque méthode a des implications distinctes pour les parties acheteuses et vendeuses.

Dans le cas d'une vente d'actifs, l'acheteuse ou l'acheteur achète certains éléments d'actifs et de passifs de l'entreprise plutôt que d'acquérir l'entreprise même. L'acheteuse ou l'acheteur préfère généralement ce type de vente puisqu'il sélectionne les éléments d'actifs particuliers qu'il souhaiterait acquérir (comme le matériel, les stocks, etc.). La vendeuse ou le vendeur reste propriétaire de l'entité juridique et des actifs et passifs non acquis. Cela peut être perçu comme une meilleure option pour les acheteurs en raison de la flexibilité qu'elle offre.

Dans une vente d'actions, l'acheteuse ou l'acheteur devient propriétaire de l'entreprise en achetant les actions de celle-ci. Il détient le contrôle total de l'entreprise. Les vendeurs préfèrent ce type de vente puisqu'ils peuvent transférer la totalité de l'entreprise et ses dettes éventuelles à l'acheteuse ou l'acheteur.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Exonération cumulative des gains en capital (ECGC)

Cela peut s'appliquer aux propriétaires d'entreprise qui vendent leur société au moyen d'une vente d'actions. L'ECGC est un élément clé pour la vente d'actions admissibles de petite entreprise, mais elle ne s'applique pas à la vente d'actifs.

L'ECGC peut alléger considérablement le fardeau fiscal des actionnaires individuels, mais non celui des sociétés par actions.

Une entreprise doit remplir certaines conditions pour être admissible à l'exonération cumulative des gains en capital :

1. Les actions doivent être des actions admissibles de petite entreprise.
2. L'actionnaire doit les avoir détenues pendant au moins 24 mois lorsque la vente survient.
3. Au cours de cette période de deux ans, au moins 50 % des actifs de l'entreprise doivent être des actifs utilisés activement dans l'exploitation de l'entreprise.
4. À la date de la vente, 90 % des actifs doivent être utilisés activement dans l'exploitation de l'entreprise.

Pour les propriétaires d'entreprise dans une situation où une vente d'actions potentielle n'est pas admissible à l'ECGC, car elle ne remplit pas les critères des 90 %, les actifs peuvent alors être restructurés par un processus de « purification » afin d'éliminer certains des actifs passifs. Les propriétaires d'entreprise voudront travailler en étroite collaboration avec leurs conseillères ou conseillers fiscaux pour s'assurer que cela est fait correctement.

Gel successoral

Un gel successoral est une stratégie de planification financière et fiscale utilisée principalement par les propriétaires d'entreprise ou les personnes qui ont des éléments d'actif susceptibles de s'apprécier. Le but est de bloquer la valeur courante des actifs afin que toute plus-value future soit attribuée à de nouvelles actions ou participations, habituellement transférées aux héritiers ou à une fiducie.

La ou le propriétaire convertit les actions ordinaires en actions privilégiées, lesquelles sont évaluées au prix actuel. Cette opération bloque la valeur de la participation de la ou du propriétaire dans l'entreprise. De nouvelles actions ordinaires, qui profiteront de la croissance future de la valeur

de l'entreprise, sont alors émises aux membres de la famille ou détenues dans une fiducie. Cela permet de s'assurer que l'appréciation subséquente bénéficie aux nouveaux propriétaires plutôt qu'au propriétaire d'origine.

En bloquant la valeur actuelle, la ou le propriétaire limite l'accumulation des gains en capital imposables jusqu'au décès ou jusqu'à la vente. C'est la génération suivante qui sera imposée, possiblement dans une fourchette d'imposition inférieure, sur la croissance future.

Un gel successoral facilite une transition harmonieuse du patrimoine en transférant la croissance future aux héritiers, tout en permettant à la ou au propriétaire d'origine de maintenir le contrôle pendant sa vie.

Dans l'ensemble, un gel successoral est un outil précieux pour la planification successorale et peut aider à gérer le fardeau fiscal associé au transfert d'une entreprise ou d'actifs de valeur.

Foire aux questions

Quand le processus de planification de la relève doit-il commencer?

Le plus tôt possible et cela devrait être fait bien avant la retraite. Il est important de prendre le temps de préparer des successeurs ou successeurs potentiels et de régler les problèmes éventuels.

Qui doit participer aux discussions sur la planification de la relève d'entreprise?

Les principales parties prenantes, y compris les membres de la famille, les membres du personnel clés, les conseillères et conseillers, l'équipe juridique et fiscale, et potentiellement une consultante ou un consultant, etc.

Comment les conflits peuvent-ils être gérés dans une entreprise familiale?

Il est important de maintenir une communication transparente avec des rôles et des attentes clairs. Les décisions doivent être formalisées par des documents juridiques tels que des conventions entre actionnaires ou des conventions familiales.

Qu'arrive-t-il s'il n'y a pas de successeur clair?

Il est important de penser à des stratégies alternatives, telles que vendre l'entreprise à une tierce personne ou à un ou une membre du personnel clé. Il pourrait être important de faire appel à des conseillères ou conseillers professionnels pour vous aider dans cette démarche.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Planification de la relève en agriculture

La planification de la relève en agriculture est l'un des aspects les plus importants, mais aussi les plus difficiles, de la gestion d'une ferme familiale. Avec l'augmentation de l'âge moyen de la population agricole et le nombre important d'exploitations familiales, la transmission de l'exploitation à la prochaine génération ou à une tierce partie nécessite une planification juridique, financière et fiscale minutieuse. Sans un plan bien structuré, les exploitations peuvent faire face à des tensions financières, des disputes familiales et même des ventes forcées.

Pourquoi un plan de succession agricole est-il nécessaire?

Assurer la continuité des activités

Un plan bien structuré peut contribuer à garantir que l'exploitation agricole continue de rester opérationnelle, financièrement stable et rentable. Cela peut être l'occasion d'un accompagnement, d'un transfert progressif et, à toutes les parties impliquées, de participer au processus de prise de décision.

Minimiser les obligations fiscales

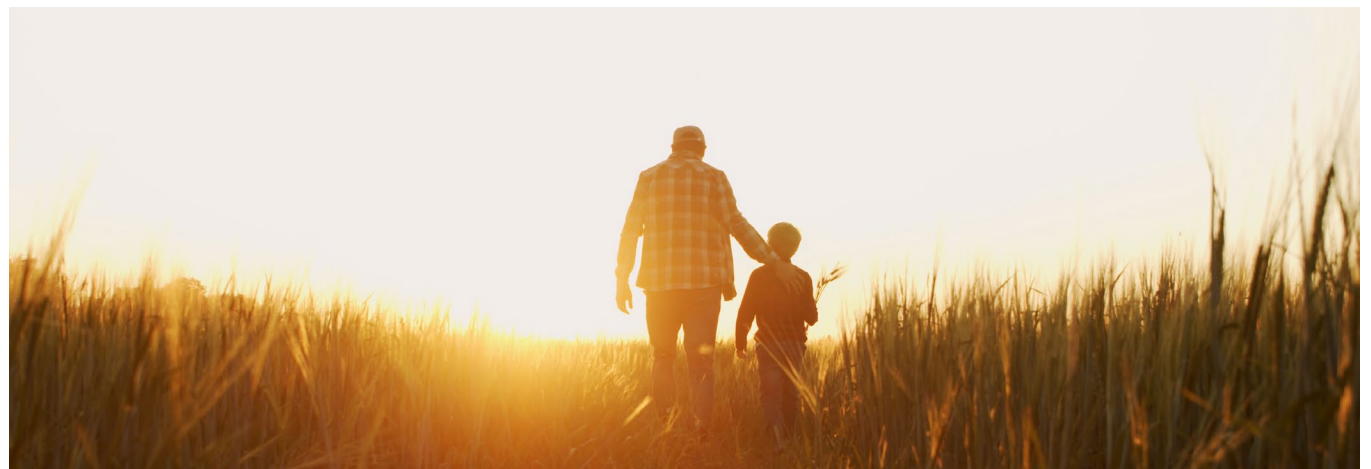
Discuter avec une ou un comptable rapidement pour élaborer la meilleure façon de planifier, car il existe des dispositions fiscales spéciales pour le transfert d'exploitation agricole intergénérationnel à un enfant ou un petit-enfant. Les propriétaires d'entreprises agricoles voudront également utiliser l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) s'ils y sont admissibles.

Maintenir l'harmonie familiale

Il est important d'en discuter tôt afin d'ajuster le plan et d'éviter les pressions dans une situation de crise. Une planification surprise mène à des situations catastrophiques; il est donc préférable de faire preuve de transparence dès le départ.

Protéger l'héritage de l'exploitation

Il sera important pour la famille d'avoir des réunions régulières et de déterminer la vision à long terme pour l'exploitation. Doit-elle demeurer dans la famille ou doit-elle être vendue à une tierce personne?





Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture



L'importance d'un plan écrit

Une conversation familiale ne suffit pas, un plan doit être mis par écrit. Le plan doit évoluer au gré des changements de la vie, notamment la santé des membres de la famille, les changements des règles fiscales, l'exploitation agricole, etc. Un document formel apporte de la clarté et évite les malentendus. Il décrira qui doit prendre en charge les activités et devra clairement définir qui possède quoi. Cela peut aider à éviter la confusion et les différends. Un plan écrit peut également garantir un traitement équitable de tous les héritiers et réduire le risque de litige.

Éléments à prendre en considération lors de la planification fiscale de la succession agricole

- 1. Absence de planification pour les gains en capital :** il peut y avoir une disposition réputée lors de la transmission des biens agricoles ou lors de la vente entraînant un gain en capital. Il est conseillé de travailler avec un ou une comptable pour tirer parti de toutes les occasions de mutation pour les transferts à une conjointe ou un conjoint, un enfant ou un petit-enfant.
- 2. Utilisation de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) :** à partir du 25 juin 2024, l'ECGC a été portée à 1,25 million de dollars. Cela signifie que les propriétaires agricoles peuvent mettre à l'abri ce montant de gains en capital réalisés lors de la vente du bien. Il doit être considéré comme un bien agricole admissible utilisé dans une entreprise agricole. Ce montant sera indexé en fonction de l'inflation en 2026.
- 3. Mise à jour du plan :** le non-respect de la mise à jour du plan de succession en fonction des changements dans les règles fiscales peut avoir des conséquences néfastes. Il est nécessaire de consulter une ou un comptable pour voir si des changements doivent y être apportés.
- 4. Fractionnement du revenu :** il est conseillé de travailler avec une ou un comptable pour structurer l'exploitation agricole afin de pouvoir profiter des possibilités de fractionnement du revenu, le cas échéant. Bien qu'il existe des règles sur l'« impôt sur le revenu fractionné » qui limitent le partage de certains types de revenus avec des membres de la famille, il existe la possibilité de verser un salaire raisonnable à des membres de la famille qui se trouvent dans une tranche d'imposition inférieure pour les services qu'ils fournissent, ce qui leur permet de profiter de leurs taux d'imposition marginaux plus bas.
- 5. Gel successoral :** il s'agit d'une opération où la valeur des actifs susceptibles de s'apprécier est « gelée ». L'objectif est de transférer la croissance future de l'actif – ainsi que la dette fiscale qui y est associée – aux membres de la famille ou à la génération suivante. Il est important d'envisager de constituer l'exploitation en société par actions afin d'en geler sa valeur à un certain moment. Ainsi, la croissance future sera entre les mains des générations futures, ce qui limitera la propre responsabilité fiscale.



Investir.
S'investir.



Planification en cas de séparation et de divorce

Planification en cas d'invalidité

Planification de fin de vie

Planification en cas d'incapacité

Planification de la retraite

Transfert d'un chalet familial à la génération suivante

Dons de bienfaisance et planification successorale

Planification de la relève d'entreprise

Planification de la relève en agriculture

Autres avantages d'un plan de relève

Un plan de relève donne l'occasion d'obtenir des conseils sur les implications fiscales et de voir quelles sont les meilleures prochaines étapes en fonction des objectifs à long terme du ou de la propriétaire :

- La façon de structurer la propriété de l'exploitation.
- La transmission de l'exploitation à la prochaine génération avec le moins de responsabilités fiscales.
- Les risques liés au transfert.
- Les façons de protéger l'entreprise agricole.

Il peut réduire le risque de litiges, de rivalités entre frères et sœurs et de vente forcée. Sans plan de relève ni testament en place, cela pourrait complètement changer l'issue des objectifs du ou de la propriétaire, car la législation provinciale s'applique. Si certains enfants sont impliqués dans l'entreprise agricole mais pas d'autres, les enfants qui ne sont pas impliqués pourraient forcer une vente afin de recevoir leur part d'héritage. Cela pourrait créer un conflit à vie entre les enfants.

Un plan de relève peut garantir la continuité de l'exploitation en cas d'incapacité ou de décès. Il peut aider à préserver l'héritage d'une propriété agricole qui a été transmise de génération en génération.

Foire aux questions

Quelles stratégies efficaces peuvent être utilisées pour gérer les conflits lors d'une transition agricole?

- **Commencez à en discuter tôt** : s'il n'y a pas de discussions, cela entraîne un manque de planification et des surprises. Des discussions précoces peuvent aider à prévenir les malentendus. Cela permet également aux parties de s'exprimer et de faire part de leurs réflexions et préoccupations.
- **Équité** : « équitable » ne signifie pas nécessairement « égal ». Lorsque des conflits surviennent, les souhaits et les attentes de la famille doivent être clairement définis.
- **Contrôle** : commencez à renoncer à un certain contrôle afin que la prochaine génération puisse faire ce qu'elle a à faire. Adoptez un rôle de soutien plutôt qu'un rôle de prise de décision.
- **Avoir un plan d'urgence** : l'une des raisons des litiges est l'absence de plan d'urgence. Il est important de prévoir les événements imprévus et les problèmes potentiels pendant cette phase de transition.

Quel rôle l'assurance vie joue dans la planification de la relève de l'exploitation agricole?

L'assurance vie peut être un bon moyen de fournir des liquidités à la succession et des liquidités aux bénéficiaires qui ne sont pas impliqués dans l'exploitation ou l'activité agricole. De cette manière, ils ou elles reçoivent un héritage sans devoir vendre l'exploitation. Cela peut contribuer à équilibrer l'héritage reçu par les enfants agriculteurs et peut permettre d'éviter des litiges et une interruption du fonctionnement de l'exploitation. Elle peut également permettre de couvrir une dette fiscale en cas de décès.



MACKENZIE
Placements

Investir.
S'investir.

Planification en
cas de séparation
et de divorce

Planification en
cas d'invalidité

Planification
de fin de vie

Planification en
cas d'incapacité

Planification de
la retraite

Transfert d'un
chalet familial à la
génération suivante

Dons de
bienfaisance
et planification
successorale

Planification de la
relève d'entreprise

Planification de la
relève en agriculture



MACKENZIE
Placements

**Investir.
S'investir.**

Renseignements généraux

Pour obtenir des renseignements généraux ou relatifs à votre compte, veuillez appeler :

Français : 1-800-387-0615

Anglais : 1-800-387-0614

Chinois : 1-888-465-1668

Télécopieur : 1-866-766-6623

Courriel : service@placementsmackenzie.com

Site : placementsmackenzie.com

Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les client(e)s sont prié(e)s de consulter leur propre fiscaliste-conseil ou comptable. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller ou conseillère juridique ou fiscal(e) attitré(e).